FICHES DE DONNEES DE SECURITE

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de préparation 27-janv.-2010 **Date de révision** 02-mai-2025 **Numéro de révision** 14

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Description du produit:	**Dichlorométhane**
Cat No. :	**D/1856/15, D/1856/15X, D/1856/17, D/1856/17X, D/1856/PB17, D/1856/21, D/1856/27Z, D/1856/27SS, D/1856/25SS, D/1856/10RSS, D/1856/21RSS, D/1856/25RSS, D/1856/30RSS, D/1856/27RSS; D/1856/DH25**
Synonymes	Dichloromethane; DCM
Numéro d'index	602-004-00-3
Numéro CAS	75-09-2
N° CE	200-838-9
Formule moléculaire	C H2 Cl2
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119480404-41

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Substances chimiques de laboratoire.
Secteur d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU5 - Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages) SU22 - Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) SU24 - Recherche et développement scientifique
Catégorie de produit	PC21 - Substances chimiques de laboratoire
Catégories de processus	PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire voir la SECTION 16 pour une liste complète des utilisations pour lesquelles un scénario d'exposition est fourni en annexe
Catégorie de rejet dans l'environnement	ERC1 - Fabrication de substances ERC2 - Formulation de préparations ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Utilisations déconseillées	SU21 - Utilisations par des consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs) Annexe XVII de REACH Restriction - voir la SECTION 15

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Entité de l'UE / nom commercial
Thermo Fisher Scientific
Janssen Pharmaceuticalaan 3a
2440 Geel, Belgium

Entité britannique / nom commercial
Fisher Scientific UK
Bishop Meadow Road, Loughborough,
Leicestershire LE11 5RG, United Kingdom

Distributeur suisse - Fisher Scientific AG
Neuhofstrasse 11, CH 4153 Reinach
Tél: +41 (0) 56 618 41 11
e-mail - infoch@thermofisher.com

Adresse e-mail begel.sdsdesk@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tel: +44 (0)1509 231166
numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59
24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Pour la Belgique numéro d'urgence 070 245 245. (24h/7j)

Chemtrec US: (800) 424-9300
Chemtrec EU: 001-703-527-3887

Pour les clients en Suisse :
Tox Info Suisse Numéro d'urgence : **145 (24h)**
Tox Info Suisse : +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)
Chemtrec (24h) Sans frais : 0800 564 402
Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

Dangers physiques

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Dangers pour la santé

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 (H319)
Cancérogénicité	Catégorie 2 (H351)
Organe cible spécifique en cas de toxicité - (une seule exposition)	Catégorie 3 (H336)

Dangers pour l'environnement
D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement **Attention**

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351 - Susceptible de provoquer le cancer
La vapeur a un effet narcotique et à concentration élevée entraîne l'inconscience qui peut être fatale

Conseils de prudence

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P284 - Porter un équipement de protection respiratoire
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Supplémentaires Étiquetage à l'UE

Réservé à un usage industriel et aux professionnels agréés

2.3. Autres dangers

De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT) / très persistante ni très bioaccumulable (vPvB)
Provoque la formation de monoxyde de carbone dans le sang. Le monoxyde de carbone peut avoir des effets néfastes sur le système cardiovasculaire et le système nerveux central
Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate.
La vapeur a un effet narcotique et à concentration élevée entraîne l'inconscience qui peut être fatale
Les vapeurs, plus denses que l'air, peuvent provoquer une suffocation en diminuant la quantité d'oxygène disponible pour la respiration
Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques contenant du phosgène et de l'acide chlorhydrique, Monoxyde de carbone
Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients
Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Composant	Numéro CAS	N° CE	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
Dichlorométhane	75-09-2	EEC No. 200-838-9	>99.5	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Carc. 2 (H351)

Remarque
Stabilised with Amylene (CAS 513-35-9)

Numéro d'enregistrement REACH	01-2119480404-41

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Contact cutané Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.

Ingestion Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Difficultés respiratoires. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements: Provoque une dépression du système nerveux central: Poursuite ou forte exposition parl'inhalation entraînera des effets anesthésiques. Cela peut entraîner une perte de conscienceet pourrait s'avérer fatal: Provoque la formation de monoxyde de carbone dans le sang. Le monoxyde de carbone peut avoir des effets néfastes sur le système cardiovasculaire et le système nerveux central

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Ne jamais administrer d'adrénaline (épinéphrine) ou de stimulant cardiaque similaire à un patient subissant des effets néfastes suite à l'exposition à ce produit, du fait de l'augmentation du risque d'arythmie cardiaque. Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO2), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité
Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Tenir le produit et le récipient vide à

l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Produits dangereux résultant de la combustion
Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO_2), Phosgène, Chlorure d'hydrogène gazeux.

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Porter un équipement de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Absorber avec une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination. Ventiler la zone.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Eviter l'ingestion et l'inhalation. Les vapeurs sont plus denses que l'air et peuvent se répandre le long des sols. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Réagit avec l'aluminium et ses alliages.

Mesures d'hygiène
Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas entreposer dans des récipients en aluminium.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition
Liste source (s): **Union Européenne** - Union Européenne - Directive (UE) 2019/1831 de la Commission du 24 octobre 2019 établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et modifiant la directive 2000/39/CE de la Commission **Belgique -** Arrêté royal modifiant le titre 1 er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, en ce qui concerne la liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques et le titre 2ième relatif aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques du livre VI du code du bien-être au travail (1)Publié dans le Moniteur Belge le 8 decembre 2020 **France -** Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. Publié 2016 par l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail. Révision/Mise à jour : décret 2016-344 du 23 mars 2016 et arrêté du 23 mars 2016. Publié Juillet 19, 2018. (http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984) **CH** - Le gouvernement suisse a établi une directive sur les valeurs limites pour les matériaux de travail qui est basée sur le règlement fédéral suisse « Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles ». Cette directive est administrée, révisée périodiquement et appliquée par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents).

Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
Dichlorométhane	TWA: 353 mg/m³ (8h) TWA: 100 ppm (8h) STEL: 706 mg/m³ (15min) STEL: 200 ppm (15min) Skin	STEL: 200 ppm 15 min STEL: 706 mg/m³ 15 min TWA: 353 mg/m³ 8 hr TWA: 100 ppm 8 hr Skin	TWA / VME: 50 ppm (8 heures). restrictive limit TWA / VME: 178 mg/m³ (8 heures). restrictive limit STEL / VLCT: 100 ppm. restrictive limit STEL / VLCT: 356 mg/m³. restrictive limit Peau	TWA: 50 ppm 8 uren TWA: 177 mg/m³ 8 uren STEL: 200 ppm 15 minuten STEL: 706 mg/m³ 15 minuten Huid	STEL / VLA-EC: 100 ppm (15 minutos). STEL / VLA-EC: 353 mg/m³ (15 minutos). TWA / VLA-ED: 50 ppm (8 horas) TWA / VLA-ED: 177 mg/m³ (8 horas)

Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
Dichlorométhane	TWA: 175 mg/m³ 8 ore. Time Weighted Average TWA: 50 ppm 8 ore. Time Weighted Average STEL: 353 mg/m³ 15 minuti. Short-term STEL: 100 ppm 15 minuti. Short-term Pelle	TWA: 50 ppm (8 Stunden). AGW - exposure factor 2 TWA: 180 mg/m³ (8 Stunden). AGW - exposure factor 2 TWA: 50 ppm (8 Stunden). MAK TWA: 180 mg/m³ (8 Stunden). MAK Höhepunkt: 100 ppm Höhepunkt: 360 mg/m³ Haut	STEL: 706 mg/m³ 15 minutos STEL: 200 ppm 15 minutos TWA: 353 mg/m³ 8 horas TWA: 100 ppm 8 horas Pele	huid STEL: 200 ppm 15 minuten STEL: 706 mg/m³ 15 minuten TWA: 100 ppm 8 uren TWA: 353 mg/m³ 8 uren	TWA: 50 ppm 8 tunteina TWA: 177 mg/m³ 8 tunteina STEL: 100 ppm 15 minuutteina STEL: 353 mg/m³ 15 minuutteina Iho

Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
Dichlorométhane	Haut MAK-KZGW: 200 ppm 15 Minuten MAK-KZGW: 700 mg/m³ 15 Minuten MAK-TMW: 50 ppm 8 Stunden MAK-TMW: 175 mg/m³ 8 Stunden	TWA: 35 ppm 8 timer TWA: 122 mg/m³ 8 timer STEL: 706 mg/m³ 15 minutter STEL: 200 ppm 15 minutter Hud	Haut/Peau STEL: 200 ppm 15 Minuten STEL: 706 mg/m³ 15 Minuten TWA: 50 ppm 8 Stunden TWA: 177 mg/m³ 8 Stunden	STEL: 353 mg/m³ 15 minutach TWA: 88 mg/m³ 8 godzinach	TWA: 15 ppm 8 timer TWA: 50 mg/m³ 8 timer STEL: 45 ppm 15 minutter. value from the regulation STEL: 150 mg/m³ 15 minutter. value from the regulation Hud

Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Dichlorométhane	TWA: 353 mg/m³ TWA: 100 ppm STEL : 706 mg/m³ STEL : 200 ppm Skin notation	kože TWA-GVI: 100 ppm 8 satima. TWA-GVI: 353 mg/m³ 8 satima. STEL-KGVI: 200 ppm 15 minutama. STEL-KGVI: 706 mg/m³ 15 minutama.	TWA: 100 ppm 8 hr. TWA: 353 mg/m³ 8 hr. STEL: 200 ppm 15 min STEL: 706 mg/m³ 15 min Skin	Skin-potential for cutaneous absorption STEL: 706 mg/m³ STEL: 200 ppm TWA: 353 mg/m³ TWA: 100 ppm	TWA: 200 mg/m³ 8 hodinách. Potential for cutaneous absorption Ceiling: 500 mg/m³

Composant	Estonie	Gibraltar	Grèce	Hongrie	Islande
Dichlorométhane	Nahk TWA: 35 ppm 8	Skin notation TWA: 353 mg/m³ 8 hr	skin - potential for cutaneous absorption	STEL: 200 ppm 15 percekben. CK	TWA: 35 ppm 8 klukkustundum.

	tundides. TWA: 120 mg/m³ 8 tundides. STEL: 70 ppm 15 minutites. STEL: 250 mg/m³ 15 minutites.	TWA: 100 ppm 8 hr STEL: 706 mg/m³ 15 min STEL: 200 ppm 15 min	STEL: 200 ppm STEL: 706 mg/m³ TWA: 100 ppm TWA: 353 mg/m³	STEL: 706 mg/m³ 15 percekben. CK TWA: 100 ppm 8 órában. AK TWA: 353 mg/m³ 8 órában. AK lehetséges borön keresztüli felszívódás	TWA: 122 mg/m³ 8 klukkustundum. Skin notation Ceiling: 70 ppm Ceiling: 244 mg/m³

Composant	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
Dichlorométhane	skin - potential for cutaneous exposure STEL: 150 mg/m³ STEL: 42 ppm TWA: 120 mg/m³ TWA: 34 ppm	TWA: 35 ppm IPRD TWA: 120 mg/m³ IPRD Oda STEL: 70 ppm STEL: 250 mg/m³	Possibility of significant uptake through the skin TWA: 100 ppm 8 Stunden TWA: 353 mg/m³ 8 Stunden STEL: 200 ppm 15 Minuten STEL: 706 mg/m³ 15 Minuten	possibility of significant uptake through the skin TWA: 100 ppm TWA: 353 mg/m³ STEL: 200 ppm 15 minuti STEL: 706 mg/m³ 15 minuti	Skin notation TWA: 100 ppm 8 ore TWA: 353 mg/m³ 8 ore STEL: 200 ppm 15 minute STEL: 706 mg/m³ 15 minute

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
Dichlorométhane	TWA: 50 mg/m³ 0922 MAC: 100 mg/m³	Ceiling: 706 mg/m³ Potential for cutaneous absorption TWA: 100 ppm TWA: 353 mg/m³	TWA: 100 ppm 8 urah TWA: 353 mg/m³ 8 urah Koža STEL: 200 ppm 15 minutah STEL: 706 mg/m³ 15 minutah	Binding STEL: 70 ppm 15 minuter Binding STEL: 250 mg/m³ 15 minuter TLV: 35 ppm 8 timmar. NGV TLV: 120 mg/m³ 8 timmar. NGV Hud	

Valeurs limites biologiques

Liste source (s): **France -** Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail (deuxième partie: Décrets en Conseil d'Etat). Publié le 28 décembre 2003 dans le Journal officiel de la République Française. Décret n° 2008-244 du 7 mars 2008 relatif au Code du Travail (partie règlementaire). Publié le 12 mars 2008 dans le Journal officiel de la République Française. Décret n° 2009-1570 du 15 décembre 2009 relatif au contrôle du risque chimique sur les lieux de travail
Publié le 17 décembre 2009 dans le Journal officiel de la République Française

Composant	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Dichlorométhane		Carbon monoxide: 30 ppm end-tidal breath post shift	Dichloromethane: 0.2 mg/L urine end of shift Carboxyhémoglobine sanguine: 3.5 % blood end of shift	Dichloromethane: 0.3 mg/L urine end of shift	Dichloromethane: 500 µg/L whole blood (immediately after exposure)

Composant	Italie	Finlande	Danemark	Bulgarie	Roumanie
Dichlorométhane					Carboxyhemoglobin: 5 % Hemoglobin blood end of shift Methylene chloride: 0.3 mg/L urine end of shift Methylene chloride: 1 mg/L blood end of shift

Composant	Gibraltar	Lettonie	République slovaque	Luxembourg	Turquie
Dichlorométhane			Dichloromethane: 1 mg/L blood end of exposure or work shift Carboxyhemoglobin: 5 % of hemoglobin blood end of exposure or work shift		

Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) / **Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)**
Voir le tableau pour les valeurs

Component	Effet aigu local (Dermale)	Effet aigu systémique (Dermale)	Les effets chroniques local (Dermale)	Les effets chroniques systémique (Dermale)
Dichlorométhane 75-09-2 (>99.5)				DNEL = 12mg/kg bw/day

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
Dichlorométhane 75-09-2 (>99.5)		DMEL = 132.14mg/m^3		DNEL = 176mg/m^3

Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Voir les valeurs ci-dessous.

Component	Eau douce	Des sédiments d'eau douce	Eau intermittente	Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	Des sols (agriculture)
Dichlorométhane 75-09-2 (>99.5)	PNEC = 130µg/L PNEC = 0.31mg/L	PNEC = 163µg/kg sediment dw PNEC = 2.57mg/kg sediment dw	PNEC = 0.27mg/L	PNEC = 26mg/L	PNEC = 173µg/kg soil dw PNEC = 0.33mg/kg soil dw

Component	Eau de mer	Des sédiments d'eau marine	Eau de mer intermittente	Chaîne alimentaire	Air
Dichlorométhane 75-09-2 (>99.5)	PNEC = 130µg/L PNEC = 0.031mg/L	PNEC = 163µg/kg sediment dw PNEC = 0.26mg/kg sediment dw	PNEC = 0.027mg/L		

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques
Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.
Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

Protection des mains Gants de protection

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Viton (R)	< 120 minutes	0.7 mm	EN 374	Comme testé sous EN374-3
Caoutchouc nitrile	< 4 minutes	0.38 mm		Détermination de la résistance à la perméation des produits chimiques
PVA	> 360 minutes			

Protection de la peau et du Vêtements à manches longues.

corps

Inspecter les gants avant de l'utiliser
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.
(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)
S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche
compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation
Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu
Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.
Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu

À grande échelle / utilisation d'urgence En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Tout respirateur à adduction d'air doté d'un masque intégral fonctionnant en mode de demande de pression ou tout autre mode de pression positive.
En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants. masque intégral (DIN EN 136).
Type de filtre recommandé : bas point d'ébullition solvant organique Type AX Marron conforme au EN371

À petite échelle / utilisation en laboratoire Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience
Demi-masque recommandée: - Valve filtrage: EN405; ou; Demi-masque: EN140; plus le filtre, FR141
Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	
Aspect	Incolore	
Odeur	sucrée	
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible	
Point/intervalle de fusion	-97 °C / -142.6 °F	
Point de ramollissement	Aucune donnée disponible	
Point/intervalle d'ébullition	39 °C / 102.2 °F	
Inflammabilité (Liquide)	Ininflammable	
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet	Liquide
Limites d'explosivité	**Inférieure** 13 vol% **Supérieure** 22 vol%	
Point d'éclair	Aucune information disponible	**Méthode -** Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	556 °C / 1032.8 °F	
Température de décomposition	> 120°C	
pH	Sans objet	Insoluble dans l'eau
Viscosité	0.42 mPas @ 25°C	
Hydrosolubilité	20 g/L (20°C)	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible	

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

Composant	**log Pow**
Dichlorométhane	1.25

Pression de vapeur	350 mbar @ 20°C	
Densité / Densité	1.33	
Densité apparente	Sans objet	Liquide
Densité de vapeur	2.93	(Air = 1.0)
Caractéristiques des particules	Sans objet (liquide)	

9.2. Autres informations

Formule moléculaire	C H2 Cl2
Masse molaire	84.93

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Se décompose en cas d'exposition à la lumière.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.
Réactions dangereuses Forme un mélange détonable avec de l'acide nitrique.

10.4. Conditions à éviter

Excès de chaleur. Protéger de la lumière du jour.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts. Acides forts. Amines.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Phosgène. Chlorure d'hydrogène gazeux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit

a) toxicité aiguë;

Oral(e) D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cutané(e) D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Dichlorométhane	> 2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	53 mg/L (Rat) 6 h 76000 mg/m³ (Rat) 4 h

b) corrosion cutanée/irritation cutanée; Catégorie 2

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire; Catégorie 2

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Peau D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

e) mutagénicité sur les cellules germinales; D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Des effets mutagènes ont été observés sur des micro-organismes

f) cancérogénicité; Catégorie 2

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes

Composant	UE	UK	Allemagne	CIRC
Dichlorométhane				Group 2A

g) toxicité pour la reproduction; D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique; Catégorie 3

Résultats / Organes cibles Système nerveux central (SNC).

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée; D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Organes cibles Aucun(e) connu(e).

j) danger par aspiration; D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Autres effets indésirables Des effets tumorigènes ont été signalés chez des animaux expérimentaux.

Symptômes / effets, aigus et différés L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. Provoque une dépression du système nerveux central. Poursuite ou forte exposition parl'inhalation entraînera des effets anesthésiques. Cela peut entraîner une perte de conscienceet pourrait s'avérer fatal. Provoque la formation de monoxyde de carbone dans le sang. Le monoxyde de carbone peut avoir des effets néfastes sur le système cardiovasculaire et le système nerveux central.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité .

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce
Dichlorométhane	Pimephales promelas: LC50:193 mg/L/96h	EC50: 140 mg/L/48h	EC50:>660 mg/L/96h

Composant	Microtox	Facteur M
Dichlorométhane	EC50: 1 mg/L/24 h EC50: 2.88 mg/L/15 min	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance Une persistance est peu probable, d'après les informations fournies.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Une bioaccumulation est peu probable

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)
Dichlorométhane	1.25	6.4 - 40 dimensionless

12.4. Mobilité dans le sol Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces Mobilité probable dans l'environnement du fait de son caractère volatil. Se disperse rapidement dans l'air

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT) / très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques persistants Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Eliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Le code européen des déchets D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Ordonnance suisse sur les déchets L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, ADWO) SR 814.600
https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IMDG/IMO

14.1. Numéro ONU	UN1593
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Dichlorométhane
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	6.1
14.4. Groupe d'emballage	III

ADR

14.1. Numéro ONU	UN1593
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Dichlorométhane
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	6.1
14.4. Groupe d'emballage	III

IATA

14.1. Numéro ONU	UN1593
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Dichlorométhane
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	6.1
14.4. Groupe d'emballage	III

14.5. Dangers pour l'environnement Pas de dangers identifiés

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Pas de précautions spéciales requises.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable, les produits emballés

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux
Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

Composant	Numéro CAS	EINECS	ELINCS	NLP	IECSC	TCSI	KECL	ENCS	ISHL
Dichlorométhane	75-09-2	200-838-9	-	-	X	X	KE-23893	X	X

Composant	Numéro CAS	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	DSL	NDSL	AICS (Australie)	NZIoC	PICCS
Dichlorométhane	75-09-2	X	ACTIVE	X	-	X	X	X

Légende: X - Listé '-' - Not Listed **KECL** - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	Numéro CAS	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des

			à certaines substances dangereuses	substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Dichlorométhane	75-09-2	-	Use restricted. See entry 59. (see link for restriction details) Use restricted. See entry 75. (see link for restriction details)	-

Liens REACH
https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach
Réservé à un usage industriel et aux professionnels agréés.

Seveso III Directive (2012/18/EC)

Composant	Numéro CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité
Dichlorométhane	75-09-2	Sans objet	Sans objet

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux
Sans objet

Contient des composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS)?
Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .
Se reporter à la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

Réglementations nationales

Classification allemande WGK Voir le tableau pour les valeurs

Composant	Classification d'Eau Allemande (AwSV)	Allemagne - TA-Luft classe
Dichlorométhane	WGK2	Class I : 20 mg/m³ (Massenkonzentration)

Composant	France - INRS (tableaux de maladies professionnelles)
Dichlorométhane	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 12

Réglementation suisse
Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).
Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

Component	Suisse - Ordonnance sur la réduction des risques liés à la manipulation de préparations de substances dangereuses (RS 814.81)	Suisses - Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (VOCV)	Suisse - Ordonnance de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause
Dichlorométhane 75-09-2 (>99.5)	Polluants organiques persistants (POP) Substances interdites et	Group I	

	réglementées		

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport sur la sécurité chimique Évaluation / (CSA / CSR) a été menée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351 - Susceptible de provoquer le cancer

Légende

CAS - Chemical Abstracts Service
EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail
ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)
DNEL - Dose minimale pour un risque acceptable
RPE - Équipement de protection respiratoire
LC50 - Concentration létale à 50%
NOEC - Concentration sans effet observé
PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique
TWA - Moyenne pondérée dans le temps
CIRC - Centre international de recherche sur le cancer
Concentration prévisible sans effet (PNEC)
LD50 - Dose létale à 50%
EC50 - Concentration efficace 50%
POW - Coefficient de partage octanol: eau
vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code
OECD - Organisation de coopération et de développement économiques
BCF - Facteur de bioconcentration (FBC)
ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association
MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
ATE - Estimation de la toxicité aiguë
COV - (composés organiques volatils)

Principales références de la littérature et sources de données
https://echa.europa.eu/information-on-chemicals
Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

Conseil en matière de formation
Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.
Utilisation d'équipements de protection individuelle, concernant les bonnes pratiques de choix, la compatibilité, les délais de rupture, l'entretien, la maintenance, l'adaptation et les normes EN.
Premiers secours en cas d'exposition chimique, y compris l'utilisation de rince-œils et de douches de sécurité.
Formation à la réponse aux incidents chimiques.

Date de préparation	27-janv.-2010
Date de révision	02-mai-2025
Sommaire de la révision	Sections de la FDS mises à jour, 2, 6, 7, 8, 9, 11, 15.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 .

Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).

Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Dichloromethane - Exposure Scenarios

Numéro CAS	Numéro d'enregistrement REACH	N° CE
75-09-2	01-2119480404-41-xxxx	200-838-9

Vue d'ensemble des scénarios d'exposition

Titre	Secteur d'utilisation	Catégories de processus	Catégorie de rejet dans l'environnement	ES Identifier
Manufacture, Recycling and Distribution (Industrial)	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 9	ERC1 - Fabrication de substances	ES1-M1 DCM
Use as a process solvent / extraction medium	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU5 - Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU9 - Fabrication de substances chimiques fines	1, 2, 3, 4, 10, 15	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles	ES2-M2 DCM
Formulation de préparations et/ou reconditionnement	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)	3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 15	ERC2 - Formulation de préparations	ES4-F1 DCM
Utilisation en laboratoire	SU22 - Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) SU24 - Recherche et développement scientifique	10, 15	ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts	ES5-L1 DCM

Scénario d'exposition

Methylene chloride - ES1-M1 DCM

Section 1 - Identification de l'utilisation

Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisation industrielle
Type	travailleur
Processus, tâches, activités couvertes	Manufacture; Includes recycling / recovery; Chargement (y compris bateau/péniche, wagon/camion et récipient vrac intermédiaire) et reconditionnement (y compris en fûts et en petits emballages) de la substance, y compris son échantillonnage, son stockage, son déchargement, sa distribution et les activités de laboratoire correspondantes
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1 - Fabrication de substances

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Caractéristiques du produit

État physique	Liquide
pH	Aucune information disponible
Hydrosolubilité	Partiellement miscible; 13.2 g/L @ 25 °C
Pression de vapeur	325 mmHg @ 20°C
Volatilité	Élevé(e)

Englobe les concentrations jusqu'à 100 %

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement
ERC1 - Fabrication de substances

Contrôle de l'exposition de l'environnement
Facilement biodégradable
Quantité annuelle utilisée dans l'UE 103000 t/a
Quantité annuelle par site 25700 t/a

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Jours d'émission	300
Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer)	18000 m3/d

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	300 (from ESVOC SPERC 1.1.v1)
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.0000596
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.0000369

Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.0

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air
Émissions négligeables dans l'air, car le processus s'effectue en système confiné.
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH
Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement. Vérifier que l'ensemble des eaux usées est récupéré et traité au niveau d'une station de traitement des eaux usées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Remarques	Les usines de fabrication disposeront d'installations de traitement des eaux usées sur le site et les émissions vers le STP municipal n'auront pas lieu.

Gestion des déchets

Air	No discharge. No air emission controls required.
Eau	Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de 93.5%

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Déchets résultant des RMM sur site à éliminer comme les déchets chimiques
Méthodes de traitement des déchets	Incinération des déchets dangereux

Section 2.2 - Contrôle de l'exposition des travailleurs

Informations générales sur la gestion des risques liés aux risques physicochimiques

Maintenir l'équipement sous pression négative. Séparez la zone de travail et marquez avec les panneaux appropriés conformément à la législation locale / régionale / nationale.

Informations générales sur l'estimation de l'exposition

Fabriqués et transformés sur des sites industriels selon des procédés continus fermés sans possibilité d'exposition ou avec une possibilité occasionnelle d'exposition dans des conditions contrôlées, p. Ex. pendant l'entretien, l'échantillonnage ou le déchargement du matériau. Le transfert de la substance est effectué dans des installations spécialisées utilisant un système fermé avec retour de vapeur. Une protection respiratoire n'est pas requise sauf pour certaines activités critiques dans lesquelles un équipement de protection respiratoire est utilisé, par exemple le nettoyage de réservoirs ou de réacteurs. Les données d'exposition cutanée mesurées ne sont pas disponibles.

Contrôle de l'exposition du travailleur

Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Quantités utilisées	>1000 t/y
Durée d'exposition	< 8h hour(s)
Fréquence d'utilisation	220 jours par an
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Manipuler la substance en système fermé Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifiez les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (testés conformément à la norme EN374) en cas de contact des mains avec la substance. Nettoyez la contamination / les déversements dès qu'ils se produisent. Laver immédiatement toute contamination cutanée. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir / minimiser les expositions et de signaler tout problème cutané susceptible de se développer
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Mettre en œuvre l'opération dans des conditions confinées
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la	Les travailleurs impliqués dans la production, la manipulation, l'échantillonnage et le transfert de matériaux sont bien formés à ces procédures ainsi qu'aux bonnes pratiques

sécurité chimique selon REACH	d'hygiène industrielle ----------
Catégories de processus	PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	< 8h hour(s)
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Manipuler la substance en système fermé Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifiez les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (testés conformément à la norme EN374) en cas de contact des mains avec la substance. Nettoyez la contamination / les déversements dès qu'ils se produisent. Laver immédiatement toute contamination cutanée. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir / minimiser les expositions et de signaler tout problème cutané susceptible de se développer
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% (APF 10) Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Les travailleurs impliqués dans la production, la manipulation, l'échantillonnage et le transfert de matériaux sont bien formés à ces procédures ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle ----------
Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	< 8 hour(s)
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Manipuler la substance dans un système principalement fermé doté d'une ventilation d'extraction Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifiez les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (testés conformément à la norme EN374) en cas de contact des mains avec la substance. Nettoyez la contamination / les déversements dès qu'ils se produisent. Laver immédiatement toute contamination cutanée. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir / minimiser les expositions et de signaler tout problème cutané susceptible de se développer
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% (APF 10)
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Les travailleurs impliqués dans la production, la manipulation, l'échantillonnage et le transfert de matériaux sont bien formés à ces procédures ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle ----------
Catégories de processus	PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	< 8h hour(s)
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifiez les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (testés conformément à la norme EN374) en cas de contact des mains avec la substance. Nettoyez la contamination / les déversements dès qu'ils se produisent. Laver immédiatement toute contamination cutanée. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir / minimiser les expositions et de signaler tout problème cutané susceptible de se développer
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% (APF 10) Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation

	spécifique à l'activité
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Les travailleurs impliqués dans la production, la manipulation, l'échantillonnage et le transfert de matériaux sont bien formés à ces procédures ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle
	---
Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	< 1 hour(s)
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Vidanger ou éliminer la substance de l'équipement avant toute introduction ou maintenance Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifiez les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (testés conformément à la norme EN374) en cas de contact des mains avec la substance. Nettoyez la contamination / les déversements dès qu'ils se produisent. Laver immédiatement toute contamination cutanée. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir / minimiser les expositions et de signaler tout problème cutané susceptible de se développer
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter un respiratoire d'efficacité minimale 95% (APF 20) Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
	---
Catégories de processus	PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	< 8h hour(s)
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Remplir les récipients/boîtes métalliques au niveau de points de remplissage dédiés sous ventilation d'extraction locale Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifiez les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (testés conformément à la norme EN374) en cas de contact des mains avec la substance. Nettoyez la contamination / les déversements dès qu'ils se produisent. Laver immédiatement toute contamination cutanée. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir / minimiser les expositions et de signaler tout problème cutané susceptible de se développer
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
	---
Catégories de processus	PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	< 8h hour(s)
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Remplir les récipients/boîtes métalliques au niveau de points de remplissage dédiés sous ventilation d'extraction locale Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifiez les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (testés conformément à la norme EN374) en cas de contact des mains avec la substance. Nettoyez la contamination /

	les déversements dès qu'ils se produisent. Laver immédiatement toute contamination cutanée. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir / minimiser les expositions et de signaler tout problème cutané susceptible de se développer
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

---

Catégories de processus	PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	< 8h hour(s)
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifiez les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (testés conformément à la norme EN374) en cas de contact des mains avec la substance. Nettoyez la contamination / les déversements dès qu'ils se produisent. Laver immédiatement toute contamination cutanée. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir / minimiser les expositions et de signaler tout problème cutané susceptible de se développer
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

Contrôle de l'exposition des consommateurs	Non destiné à l'usage du consommateur

Section 3 - Estimation d'exposition

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC1 - Fabrication de substances

Concentration prévisible sans effet (PNEC) - Voir les valeurs ci-dessous

Eau douce	0.31 mg/l	**Eau de mer**	0.031 mg/l
Des sédiments d'eau douce	2.57 mg/kg dw	**Des sédiments d'eau marine**	0.26 mg/kg dw
Eau intermittente	0.27 mg/l	**Des sols (agriculture)**	0.33 mg/kg dw
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	25.9 mg/l		

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
Eau douce	5.17×10^{-3} mg/l	<0.01
Eau de mer	9.3×10^{-3} mg/l	<0.01
Sédiments d'eau douce	4.16×10^{-4} mg/kg dw	<0.01
Sédiments marins	7.49×10^{-4} mg/kg dw	<0.01
Terrestre	1.26×10^{-4} mg/kg dw	<0.01

Méthode de calcul - EUSES 2.1

Remarques

Aucune valeur de PEC significative n'est indiquée pour l'échelle régionale, même dans les hypothèses prudentes de l'évaluation EUSES de niveau 2. Toutes les CEE calculées sont inférieures à la CESE pertinente et aucune évaluation ou amélioration supplémentaire n'est requise.

Santé

Niveau dérivé sans effet (DNEL) - Voir le tableau pour les valeurs

Voie d'exposition	Effet aigu (local)	Effet aigu (systémique)	Les effets chroniques (local)	Les effets chroniques (systémique)
Oral(e)				
Cutané(e)				12 mg/kg bw/d
Inhalation	706 mg/m³		353 mg/m³	

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Travailleur – inhalation	0.01 ppm	<0.01
	Travailleur – cutanée	0.07 mg/kg bw/day	< 0.01
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Travailleur – inhalation	50 ppm	0.5
	Travailleur – cutanée	0.27 mg/kg bw/day	< 0.01
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur – inhalation	10 ppm	0.1
	Travailleur – cutanée	1.37 mg/kg bw/day	< 0.01
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	Travailleur – inhalation	10 ppm	0.1
	Travailleur – cutanée	1.37 mg/kg bw/day	< 0.01
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur – inhalation	50 ppm	0.5
	Travailleur – cutanée	2.74 mg/kg bw/day	< 0.01
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur – inhalation	50 ppm	0.5
	Travailleur – cutanée	0.07 mg/kg bw/d	< 0.01

Méthode de calcul Modèle ECETOC TRA utilisé

Remarques
Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Modèle EUSES utilisé
Modèle ECETOC TRA utilisé
Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle
Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées
Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Dichloromethane - Exposure Scenarios

Numéro CAS	Numéro d'enregistrement REACH	N° CE
75-09-2	01-2119480404-41-xxxx	200-838-9

Scénario d'exposition

Methylene chloride - ES2-M2 DCM

Section 1 - Identification de l'utilisation

Groupe d'utilisateurs principaux Utilisation industrielle

Type travailleur

Processus, tâches, activités couvertes Use as a Process Solvent / Extraction Medium (Industrial)

Secteurs d'utilisation
SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
SU9 - Fabrication de substances chimiques fines

Catégories de processus
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de rejet dans l'environnement ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Caractéristiques du produit

État physique Liquide
pH Aucune information disponible
Hydrosolubilité Partiellement miscible; 13.2 g/L @ 25 °C
Pression de vapeur 325 mmHg @ 20°C
Volatilité Élevé(e)
Englobe les concentrations jusqu'à 100 %

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement
ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Facilement biodégradable

Tonnage régional utilisé 2410 t/a
Quantité annuelle par site 2410 t/a

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Jours d'émission	100
Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer)	18000 m3/d

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	100 (from ESVOC SPERC 1.1.v1)
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.669
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.00154
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.0

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air
Émissions négligeables dans l'air, car le processus s'effectue en système confiné.
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH
Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement. Vérifier que l'ensemble des eaux usées est récupéré et traité au niveau d'une station de traitement des eaux usées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Remarques	Les usines de fabrication disposeront d'installations de traitement des eaux usées sur le site et les émissions vers le STP municipal n'auront pas lieu.

Gestion des déchets

Air	No discharge. No air emission controls required.
Eau	Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de 93.5%

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Déchets résultant des RMM sur site à éliminer comme les déchets chimiques
Méthodes de traitement des déchets	Incinération des déchets dangereux

Section 2.2 - Contrôle de l'exposition des travailleurs

Informations générales sur la gestion des risques liés aux risques physicochimiques

Maintenir l'équipement sous pression négative. Séparez la zone de travail et marquez avec les panneaux appropriés conformément à la législation locale / régionale / nationale.

Informations générales sur l'estimation de l'exposition

Fabriqués et transformés sur des sites industriels selon des procédés continus fermés sans possibilité d'exposition ou avec une possibilité occasionnelle d'exposition dans des conditions contrôlées, p. Ex. pendant l'entretien, l'échantillonnage ou le déchargement du matériau. Le transfert de la substance est effectué dans des installations spécialisées utilisant un système fermé avec retour de vapeur. Une protection respiratoire n'est pas requise sauf pour certaines activités critiques dans lesquelles un équipement de protection respiratoire est utilisé, par exemple le nettoyage de réservoirs ou de réacteurs.

Contrôle de l'exposition du travailleur

Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Quantités utilisées	>1000 t/y
Durée d'exposition	< 8h hour(s)
Fréquence d'utilisation	100 jours par an

Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Manipuler la substance en système fermé Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifiez les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (testés conformément à la norme EN374) en cas de contact des mains avec la substance. Nettoyez la contamination / les déversements dès qu'ils se produisent. Laver immédiatement toute contamination cutanée. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir / minimiser les expositions et de signaler tout problème cutané susceptible de se développer
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Mettre en œuvre l'opération dans des conditions confinées
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Les travailleurs impliqués dans la production, la manipulation, l'échantillonnage et le transfert de matériaux sont bien formés à ces procédures ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle ----------
Catégories de processus	PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	< 8h hour(s)
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Manipuler la substance en système fermé Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifiez les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (testés conformément à la norme EN374) en cas de contact des mains avec la substance. Nettoyez la contamination / les déversements dès qu'ils se produisent. Laver immédiatement toute contamination cutanée. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir / minimiser les expositions et de signaler tout problème cutané susceptible de se développer
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% (APF 10) Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Les travailleurs impliqués dans la production, la manipulation, l'échantillonnage et le transfert de matériaux sont bien formés à ces procédures ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle ----------
Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	< 8 hour(s)
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Manipuler la substance dans un système principalement fermé doté d'une ventilation d'extraction Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifiez les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (testés conformément à la norme EN374) en cas de contact des mains avec la substance. Nettoyez la contamination / les déversements dès qu'ils se produisent. Laver immédiatement toute contamination cutanée. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir / minimiser les expositions et de signaler tout problème cutané susceptible de se développer
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% (APF 10)
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Les travailleurs impliqués dans la production, la manipulation, l'échantillonnage et le transfert de matériaux sont bien formés à ces procédures ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle

---

Catégories de processus	PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	< 8h hour(s)
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifiez les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (testés conformément à la norme EN374) en cas de contact des mains avec la substance. Nettoyez la contamination / les déversements dès qu'ils se produisent. Laver immédiatement toute contamination cutanée. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir / minimiser les expositions et de signaler tout problème cutané susceptible de se développer
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% (APF 10) Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Les travailleurs impliqués dans la production, la manipulation, l'échantillonnage et le transfert de matériaux sont bien formés à ces procédures ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle

---

Catégories de processus	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	< 8h hour(s)
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifiez les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (testés conformément à la norme EN374) en cas de contact des mains avec la substance. Nettoyez la contamination / les déversements dès qu'ils se produisent. Laver immédiatement toute contamination cutanée. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir / minimiser les expositions et de signaler tout problème cutané susceptible de se développer
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

---

Catégories de processus	PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	< 8h hour(s)
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifiez les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (testés conformément à la norme EN374) en cas de contact des mains avec la substance. Nettoyez la contamination / les déversements dès qu'ils se produisent. Laver immédiatement toute contamination cutanée. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir / minimiser les expositions et de signaler tout problème cutané susceptible de se développer
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%

Contrôle de l'exposition des consommateurs Non destiné à l'usage du consommateur

Section 3 - Estimation d'exposition

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Concentration prévisible sans effet (PNEC) - Voir les valeurs ci-dessous

Eau douce	0.31 mg/l	**Eau de mer**	0.031 mg/l
Des sédiments d'eau douce	2.57 mg/kg dw	**Des sédiments d'eau marine**	0.26 mg/kg dw
Eau intermittente	0.27 mg/l	**Des sols (agriculture)**	0.33 mg/kg dw
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	25.9 mg/l		

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
Eau douce	5.17×10^{-3} mg/l	<0.01
Eau de mer	9.3×10^{-3} mg/l	<0.01
Sédiments d'eau douce	4.16×10^{-4} mg/kg dw	<0.01
Sédiments marins	7.49×10^{-4} mg/kg dw	<0.01
Terrestre	1.26×10^{-4} mg/kg dw	<0.01

Méthode de calcul - EUSES 2.1

Remarques

Aucune valeur de PEC significative n'est indiquée pour l'échelle régionale, même dans les hypothèses prudentes de l'évaluation EUSES de niveau 2. Toutes les CEE calculées sont inférieures à la CESE pertinente et aucune évaluation ou amélioration supplémentaire n'est requise.

Santé

Niveau dérivé sans effet (DNEL) - Voir le tableau pour les valeurs

Voie d'exposition	Effet aigu (local)	Effet aigu (systémique)	Les effets chroniques (local)	Les effets chroniques (systémique)
Oral(e)				
Cutané(e)				12 mg/kg bw/d
Inhalation	706 mg/m³		353 mg/m³	

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Travailleur – inhalation	0.01 ppm	<0.01
	Travailleur – cutanée	0.07 mg/kg bw/day	< 0.01
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Travailleur – inhalation	50 ppm	0.5
	Travailleur – cutanée	0.27 mg/kg bw/day	< 0.01
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur – inhalation	10 ppm	0.1
	Travailleur – cutanée	1.37 mg/kg bw/day	< 0.01
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	Travailleur – inhalation	10 ppm	0.1
	Travailleur – cutanée	1.37 mg/kg bw/day	< 0.01

PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau	Travailleur – inhalation	25 ppm	0.25
	Travailleur – cutanée	5.49 mg/kg bw/d	< 0.01
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur – inhalation	50 ppm	0.5
	Travailleur – cutanée	0.07 mg/kg bw/d	< 0.01

Méthode de calcul Modèle ECETOC TRA utilisé

Remarques
Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Modèle EUSES utilisé
Modèle ECETOC TRA utilisé
Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle
Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées
Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Dichloromethane - Exposure Scenarios

Numéro CAS	Numéro d'enregistrement REACH	N° CE
75-09-2	01-2119480404-41-xxxx	200-838-9

Scénario d'exposition

Methylene chloride - ES3-F1 DCM

Section 1 - Identification de l'utilisation

Groupe d'utilisateurs principaux Utilisation industrielle

Type travailleur

Processus, tâches, activités couvertes Use as a Process Solvent / Extraction Medium (Industrial)

Secteurs d'utilisation
SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Catégories de processus
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de rejet dans l'environnement ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Caractéristiques du produit

État physique Liquide
pH Aucune information disponible
Hydrosolubilité Partiellement miscible; 13.2 g/L @ 25 °C
Pression de vapeur 325 mmHg @ 20°C
Volatilité Élevé(e)
Englobe les concentrations jusqu'à 100 %

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Contrôle de l'exposition de l'environnement
Facilement biodégradable
Tonnage régional utilisé 2810 t/a
Quantité annuelle par site 239 t/a

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Jours d'émission	300
Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer)	18000 m3/d

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	300 (from ESVOC SPERC 1.1.v1)
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.025
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.02
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.0

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air
Émissions négligeables dans l'air, car le processus s'effectue en système confiné.
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH
Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement. Vérifier que l'ensemble des eaux usées est récupéré et traité au niveau d'une station de traitement des eaux usées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Remarques	Les usines de fabrication disposeront d'installations de traitement des eaux usées sur le site et les émissions vers le STP municipal n'auront pas lieu.

Gestion des déchets

Air	No discharge. No air emission controls required.
Eau	Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de 93.5%

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Déchets résultant des RMM sur site à éliminer comme les déchets chimiques
Méthodes de traitement des déchets	Incinération des déchets dangereux

Section 2.2 - Contrôle de l'exposition des travailleurs

Informations générales sur la gestion des risques liés aux risques physicochimiques
Maintenir l'équipement sous pression négative. Séparez la zone de travail et marquez avec les panneaux appropriés conformément à la législation locale / régionale / nationale.

Informations générales sur l'estimation de l'exposition
Fabriqués et transformés sur des sites industriels selon des procédés continus fermés sans possibilité d'exposition ou avec une possibilité occasionnelle d'exposition dans des conditions contrôlées, p. Ex. pendant l'entretien, l'échantillonnage ou le déchargement du matériau. Le transfert de la substance est effectué dans des installations spécialisées utilisant un système fermé avec retour de vapeur. Une protection respiratoire n'est pas requise sauf pour certaines activités critiques dans lesquelles un équipement de protection respiratoire est utilisé, par exemple le nettoyage de réservoirs ou de réacteurs. Les données d'exposition cutanée mesurées ne sont pas disponibles.

Contrôle de l'exposition du travailleur

Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	>4 hours (default)
Fréquence d'utilisation	300 jours par an

Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Manipuler la substance dans un système principalement fermé doté d'une ventilation d'extraction Utilisation de circuits de transfert de liquides fermés entre le stockage et les équipements de production (par exemple ajouts mesurés par tuyau ou pompe) Échantillonner en boucle fermée ou à l'aide de tout autre système évitant l'exposition
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% (APF 10)
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Les travailleurs impliqués dans la production, la manipulation, l'échantillonnage et le transfert de matériaux sont bien formés à ces procédures ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle
	---
Catégories de processus	PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	>4 hours (default)
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifiez les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (testés conformément à la norme EN374) en cas de contact des mains avec la substance. Nettoyez la contamination / les déversements dès qu'ils se produisent. Laver immédiatement toute contamination cutanée. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir / minimiser les expositions et de signaler tout problème cutané susceptible de se développer
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% (APF 10) Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Les travailleurs impliqués dans la production, la manipulation, l'échantillonnage et le transfert de matériaux sont bien formés à ces procédures ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle
	---
Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	>4 hours (default)
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifiez les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (testés conformément à la norme EN374) en cas de contact des mains avec la substance. Nettoyez la contamination / les déversements dès qu'ils se produisent. Laver immédiatement toute contamination cutanée. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir / minimiser les expositions et de signaler tout problème cutané susceptible de se développer
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter un respiratoire d'efficacité minimale 95% (APF 20) Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Les travailleurs impliqués dans la production, la manipulation, l'échantillonnage et le transfert de matériaux sont bien formés à ces procédures ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle
	---
Catégories de processus	PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir

	de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	>4 hours (default)
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifiez les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (testés conformément à la norme EN374) en cas de contact des mains avec la substance. Nettoyez la contamination / les déversements dès qu'ils se produisent. Laver immédiatement toute contamination cutanée. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir / minimiser les expositions et de signaler tout problème cutané susceptible de se développer
Catégories de processus	PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	>4 hours (default)
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Remplir les récipients/boîtes métalliques au niveau de points de remplissage dédiés sous ventilation d'extraction locale Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifiez les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (testés conformément à la norme EN374) en cas de contact des mains avec la substance. Nettoyez la contamination / les déversements dès qu'ils se produisent. Laver immédiatement toute contamination cutanée. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir / minimiser les expositions et de signaler tout problème cutané susceptible de se développer
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Les travailleurs impliqués dans la production, la manipulation, l'échantillonnage et le transfert de matériaux sont bien formés à ces procédures ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle ----------
Catégories de processus	PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	>4 hours (default)
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifiez les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (testés conformément à la norme EN374) en cas de contact des mains avec la substance. Nettoyez la contamination / les déversements dès qu'ils se produisent. Laver immédiatement toute contamination cutanée. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir / minimiser les expositions et de signaler tout problème cutané susceptible de se développer
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% ----------
Contrôle de l'exposition des consommateurs	Non destiné à l'usage du consommateur

Section 3 - Estimation d'exposition

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Concentration prévisible sans effet (PNEC) - Voir les valeurs ci-dessous

Eau douce	0.31 mg/l	**Eau de mer**	0.031 mg/l
Des sédiments d'eau douce	2.57 mg/kg dw	**Des sédiments d'eau marine**	0.26 mg/kg dw
Eau intermittente	0.27 mg/l	**Des sols (agriculture)**	0.33 mg/kg dw
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	25.9 mg/l		

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
Eau douce	5.17×10^{-3} mg/l	<0.01
Eau de mer	9.3×10^{-3} mg/l	<0.01
Sédiments d'eau douce	4.16×10^{-4} mg/kg dw	<0.01
Sédiments marins	7.49×10^{-4} mg/kg dw	<0.01
Terrestre	1.26×10^{-4} mg/kg dw	<0.01

Méthode de calcul - EUSES 2.1

Remarques

Aucune valeur de PEC significative n'est indiquée pour l'échelle régionale, même dans les hypothèses prudentes de l'évaluation EUSES de niveau 2. Toutes les CEE calculées sont inférieures à la CESE pertinente et aucune évaluation ou amélioration supplémentaire n'est requise.

Santé

Niveau dérivé sans effet (DNEL) - Voir le tableau pour les valeurs

Voie d'exposition	Effet aigu (local)	Effet aigu (systémique)	Les effets chroniques (local)	Les effets chroniques (systémique)
Oral(e)				
Cutané(e)				12 mg/kg bw/d
Inhalation	706 mg/m³		353 mg/m³	

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur – inhalation	10 ppm	0.1
	Travailleur – cutanée	0.07 mg/kg bw/day	< 0.01
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	Travailleur – inhalation	10 ppm	0.1
	Travailleur – cutanée	1.37 mg/kg bw/day	< 0.01
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur – inhalation	25 ppm	0.3
	Travailleur – cutanée	2.74 mg/kg bw/day	< 0.01
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur – inhalation	4.5 mg/m³	0.05
	Travailleur – cutanée	1.37 mg/kg bw/day	< 0.01
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur – inhalation	20 mg/m³	0.2
	Travailleur – cutanée	1.37 mg/kg bw/day	< 0.01
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur – inhalation	50 ppm	0.5

	Travailleur – cutanée	0.07 mg/kg bw/d	< 0.01

Méthode de calcul Modèle ECETOC TRA utilisé

Remarques
Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Modèle EUSES utilisé
Modèle ECETOC TRA utilisé
Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle
Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées
Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Dichloromethane - Exposure Scenarios

Numéro CAS	Numéro d'enregistrement REACH	N° CE
75-09-2	01-2119480404-41-xxxx	200-838-9

Scénario d'exposition

Methylene chloride - ES4-L1 DCM

Section 1 - Identification de l'utilisation

Groupe d'utilisateurs principaux Utilisation industrielle

Type travailleur

Processus, tâches, activités couvertes Laboratory use (Professional)

Secteurs d'utilisation SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Catégories de processus PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de rejet dans l'environnement ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Caractéristiques du produit

État physique Liquide
pH Aucune information disponible
Hydrosolubilité Partiellement miscible; 13.2 g/L @ 25 °C
Pression de vapeur 325 mmHg @ 20°C
Volatilité Élevé(e)
Englobe les concentrations jusqu'à 100 %

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement
ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Contrôle de l'exposition de l'environnement
Facilement biodégradable
Tonnage régional utilisé 257 t/a
Quantité annuelle par site 257 t/a

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Jours d'émission	300
Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer)	18000 m3/d

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	300 (from ESVOC SPERC 1.1.v1)
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.5
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.5
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.0

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air
Émissions négligeables dans l'air, car le processus s'effectue en système confiné.
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH
Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement. Vérifier que l'ensemble des eaux usées est récupéré et traité au niveau d'une station de traitement des eaux usées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Remarques	Les usines de fabrication disposeront d'installations de traitement des eaux usées sur le site et les émissions vers le STP municipal n'auront pas lieu.

Gestion des déchets

Air	No discharge. No air emission controls required.
Eau	Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de 93.5%

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Déchets résultant des RMM sur site à éliminer comme les déchets chimiques
Méthodes de traitement des déchets	Incinération des déchets dangereux

Section 2.2 - Contrôle de l'exposition des travailleurs

Informations générales sur la gestion des risques liés aux risques physicochimiques

Maintenir l'équipement sous pression négative. Séparez la zone de travail et marquez avec les panneaux appropriés conformément à la législation locale / régionale / nationale.

Informations générales sur l'estimation de l'exposition

Fabriqués et transformés sur des sites industriels selon des procédés continus fermés sans possibilité d'exposition ou avec une possibilité occasionnelle d'exposition dans des conditions contrôlées, p. Ex. pendant l'entretien, l'échantillonnage ou le déchargement du matériau. Le transfert de la substance est effectué dans des installations spécialisées utilisant un système fermé avec retour de vapeur. Une protection respiratoire n'est pas requise sauf pour certaines activités critiques dans lesquelles un équipement de protection respiratoire est utilisé, par exemple le nettoyage de réservoirs ou de réacteurs. Les données d'exposition cutanée mesurées ne sont pas disponibles.

Contrôle de l'exposition du travailleur

Catégories de processus	PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	>4 hours (default)
Fréquence d'utilisation	300 jours par an
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifiez les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (testés conformément à la norme EN374) en cas de contact des mains avec la substance. Nettoyez la contamination / les déversements dès qu'ils se produisent. Laver immédiatement toute contamination cutanée. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir / minimiser les expositions et de signaler tout problème cutané susceptible de se développer
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Porter un respiratoire d'efficacité minimale

	90% ----------
Catégories de processus	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	300 jours par an
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifiez les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (testés conformément à la norme EN374) en cas de contact des mains avec la substance. Nettoyez la contamination / les déversements dès qu'ils se produisent. Laver immédiatement toute contamination cutanée. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir / minimiser les expositions et de signaler tout problème cutané susceptible de se développer
Contrôle de l'exposition des consommateurs	Non destiné à l'usage du consommateur

Section 3 - Estimation d'exposition

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Concentration prévisible sans effet (PNEC) - Voir les valeurs ci-dessous

Eau douce	0.31 mg/l	**Eau de mer**	0.031 mg/l
Des sédiments d'eau douce	2.57 mg/kg dw	**Des sédiments d'eau marine**	0.26 mg/kg dw
Eau intermittente	0.27 mg/l	**Des sols (agriculture)**	0.33 mg/kg dw
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	25.9 mg/l		

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
Eau douce	5.17×10^{-3} mg/l	<0.01
Eau de mer	9.3×10^{-3} mg/l	<0.01
Sédiments d'eau douce	4.16×10^{-4} mg/kg dw	<0.01
Sédiments marins	7.49×10^{-4} mg/kg dw	<0.01
Terrestre	1.26×10^{-4} mg/kg dw	<0.01

Méthode de calcul - EUSES 2.1

Remarques

Aucune valeur de PEC significative n'est indiquée pour l'échelle régionale, même dans les hypothèses prudentes de l'évaluation EUSES de niveau 2. Toutes les CEE calculées sont inférieures à la CESE pertinente et aucune évaluation ou amélioration supplémentaire n'est requise.

Santé

Niveau dérivé sans effet (DNEL) - Voir le tableau pour les valeurs

Voie d'exposition	Effet aigu (local)	Effet aigu (systémique)	Les effets chroniques (local)	Les effets chroniques (systémique)
Oral(e)				
Cutané(e)				12 mg/kg bw/d
Inhalation	706 mg/m³		353 mg/m³	

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau	Travailleur – inhalation	60 ppm	0.6

	Travailleur – cutanée	5.49 mg/kg bw/d	< 0.01
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur – inhalation	50 ppm	0.5
	Travailleur – cutanée	0.07 mg/kg bw/d	< 0.01

Méthode de calcul Modèle ECETOC TRA utilisé

Remarques
Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Modèle EUSES utilisé
Modèle ECETOC TRA utilisé
Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle
Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées
Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval